

chaque année. La Division des services régionaux se compose de cinq régions comprenant 38 bureaux de district dont chacun est pourvu de représentants agricoles; des spécialistes en économie domestique sont affectés à 15 de ces endroits. Le rôle principal de la Division est d'étendre aux résidents ruraux les services de formation et de consultation en matière d'agriculture, d'économie domestique et de développement rural grâce à des assemblées, des journées d'activités, des cours abrégés et des contrats personnels.

Saskatchewan. Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan comprend les directions et services suivants: La Direction de la vulgarisation agricole, qui constitue le principal organisme de vulgarisation du ministère, a comme objectif premier de maintenir et d'accroître l'efficacité de la production agricole dans son ensemble. Elle fournit un programme de base destiné à s'assurer que les techniques agricoles les plus modernes et les découvertes les plus récentes dues à la recherche sont mises à la disposition des agriculteurs, elle fixe l'orientation et les lignes générales des programmes d'adaptation agricole nécessaires au progrès économique et social, et coordonne et administre les programmes mis en œuvre sur place et les politiques agricoles préconisées par d'autres directions dans le but d'encourager l'adaptation de la production agricole et d'accroître l'aptitude à confronter des situations d'urgence. La Direction collabore étroitement avec les autres directions du ministère ainsi qu'avec l'Université de la Saskatchewan et le ministère de l'Agriculture du Canada. Cette collaboration trouve son aboutissement dans le programme coopératif de vulgarisation.

La Direction de la production et des marchés groupe trois grandes Divisions: Zootechnie, Production végétale et Hygiène vétérinaire. Les deux premières mettent à la disposition des représentants agricoles et des cultivateurs les services de spécialistes en matière de grandes cultures, de lutte contre les mauvaises herbes et les insectes, de conservation du sol, d'horticulture, d'agriculture, d'élevage des bestiaux et des volailles, et elles appliquent les lois et programmes connexes. La Division de l'hygiène vétérinaire assure l'application de la Loi sur les services vétérinaires régionaux et de la Loi sur les maladies des animaux, fournit des services de diagnostic en laboratoire et collabore avec le gouvernement fédéral et les vétérinaires locaux dans la prévention et la lutte contre les maladies.

La Direction de la conservation et du développement fournit des services d'ingénieurs pour la lutte contre les inondations, les projets d'aménagement hydraulique et l'élaboration de systèmes d'irrigation. Elle est responsable des constructions reliées au projet d'irrigation de la rivière Saskatchewan et d'une bonne partie du travail d'aménagement des pâturages collectifs.

La Direction des terres administre les terres de la Couronne sauf les réserves forestières et les parcs situés dans les régions habitées. Elle les classe d'après leur vocation et en dispose par vente ou par bail. En outre, elle acquiert des terrains destinés à des projets d'utilisation du sol, surveille les nouveaux projets d'établissement sur les terres, paie pour le défrichement et les premiers labours effectués par des cultivateurs aux termes d'un bail provincial, exploite des pâturages collectifs provinciaux et dirige des fermes-écoles pour les populations d'ascendance indienne.

La Direction de l'amélioration de la ferme familiale donne aux agriculteurs des conseils techniques sur la construction des bâtiments de ferme, la planification de l'entreprise, la mécanisation et la manutention du matériel. Elle effectue des recherches sur les systèmes de distribution d'eau et les systèmes d'égouts dans les fermes, fournit une aide technique et financière en vue de leur installation et assure l'application de la Loi sur l'outillage agricole et de la Loi sur la lutte contre la pollution (par le bétail).

La Direction de l'économie et de la statistique effectue les recherches et les enquêtes nécessaires à la formulation et à l'évaluation des programmes devant assurer à l'agriculture de la Saskatchewan un niveau élevé de croissance et d'efficacité; elle recueille, analyse et diffuse des renseignements économiques. La Division de la gestion agricole exécute un programme de vulgarisation sur la gestion de l'entreprise agricole. On peut obtenir des données sur l'état des cultures, la production, les ventes et les revenus à la Division de la statistique.

Alberta. L'an dernier, le ministère de l'Agriculture de l'Alberta a été réorganisé en fonction des efforts accrus en vue de l'expansion des marchés. Le ministère compte sept divisions dont les activités sont coordonnées par un comité exécutif composé des sept directeurs de division, du sous-ministre, des trois sous-ministres adjoints et du directeur de l'administration. En outre, le Secrétariat de liaison et de formulation des politiques, grâce à des consultations avec les commerçants agricoles, les groupements agricoles, les chercheurs, etc., conseille le ministère sur les besoins futurs en matière de planification et de politiques.